

République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

SEANCE DU 07 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 27/02/2013

Affichage le : 27/02/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY-Bernard DUMONT-Frédéric de LACHAISE-Jean-Claude GAY-Dominique TRONCIN-Jean-Jacques NOEL-Roland DOMARTIN-Patrick MEUTELET-Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE.

OBJET : Désignation d'un secrétaire de séance –

Rapporteur, Monsieur Jean-Pierre BORDY, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Jean-Pierre BORDY :

- ouvre la séance du Bureau Syndical,
- procède à la vérification du quorum.

A l'unanimité, le Bureau Syndical :

- nomme Monsieur Bernard DUMONT comme secrétaire de séance,

Les comptes-rendus et les procès verbaux des séances du Bureau Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Bureau Syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean-Pierre BORDY

Pour copie conforme,





République française - Département de la Haute-Saône

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 07 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 27/02/2013

Affichage le : 27/02/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY-Bernard DUMONT-Frédéric de LACHAISE-Jean-Claude GAY-Dominique TRONCIN-Jean-Jacques NOEL-Roland DOMARTIN-Patrick MEUTELET-Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE.

Objet de la délibération : Achat Aux les Cromary

Suite à la réunion de la commission microcentrales et la convocation du gérant de la microcentrale SARL Nature Hydro Energie, le Président informe les membres du Bureau, que le Syndicat serait acquéreur de la parcelle de terrain AD 101 avoisinante les parcelles où se trouve la microcentrale, sur la commune Aux les Cromary.

Le montant de cette opération est estimé à environ 3 000 € (frais de notaire inclus).

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Autorise l'inscription au budget 2013 des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- Autorise le Président à effectuer la demande de subvention
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce programme.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

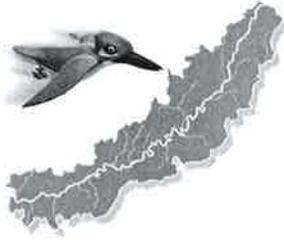


Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 07 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 27/02/2013

Affichage le : 27/02/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY-Bernard DUMONT-Frédéric de LACHAISE-Jean-Claude GAY-Dominique TRONCIN-Jean-Jacques NOEL-Roland DOMARTIN-Patrick MEUTELET-Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE.

Objet de la délibération : Création d'un budget annexe Microcentrales

Sur proposition de la Commission Microcentrales, le Président informe les membres du Bureau le souhait de création d'une microcentrale sur un des trois sites potentiels : Barrage de Cromary, Barrage de Cussey, Barrage de Marnay.

En raison de l'assujettissement à la TVA, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable obligent la constitution d'un budget annexe.

Ce budget annexe permettra de financer le lancement des études de faisabilité hydroélectrique sur la rivière Ognon.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

-Vu l'instruction budgétaire et comptable M41 des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifiée par arrêté du 29 décembre 2008

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

Décide de créer un budget annexe nommé microcentrale.

Précise que ce budget annexe suivra la nomenclature M41

Autorise le Président à solliciter l'habilitation pour assujettissement à la TVA auprès des Services Fiscaux et renoncer au bénéfice de la franchise en base de TVA (art.293 B du CGI)

Autorise le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiel.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

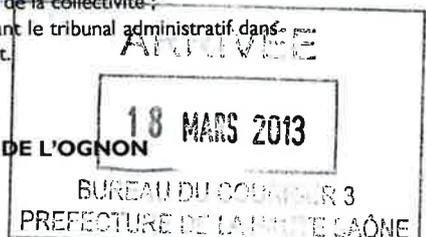
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Z.A. Corvée Sainte Anne - 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 - Fax : 03.81.57.79.87

Courriel : smambvo@wanadoo.fr





République française - Département de la Haute-Saône

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 07 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 27/02/2013

Affichage le : 27/02/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY-Bernard DUMONT-Frédéric de LACHAISE-Jean-Claude GAY-Dominique TRONCIN-Jean-Jacques NOEL-Roland DOMARTIN-Patrick MEUTELET-Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE.

Objet de la délibération : Rémunération stagiaire

Le Président fait part au Bureau Syndical qu'un stagiaire, étudiant en Licence Professionnelle MINA (milieux naturels), effectue un stage de 6 mois au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon, à compter du 4 février 2013 pour une durée hebdomadaire de 35h. Une convention relative à la période pratique en milieu professionnel a été signée entre le SMAMBVO et UFC (Université de Franche-Comté). Il propose de lui allouer une gratification égale à 34.96 % du SMIC à savoir 500 € brut. Cette gratification sera versée mensuellement.

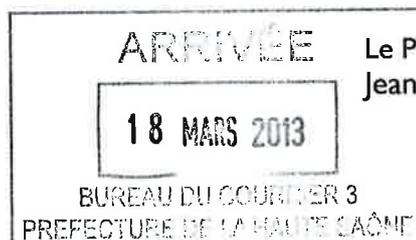
Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Accepte ce stage au sein du SMAMBVO,
- Décide d'allouer la somme de 500 € brut mensuelle, en guise de gratification à partir du 04/02/2013,
- Autorise le Président à signer la convention de stage et tout autre document relatif à celle-ci.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 07 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 27/02/2013

Affichage le : 27/02/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY-Bernard DUMONT-Frédéric de LACHAISE-Jean-Claude GAY-Dominique TRONCIN-Jean-Jacques NOEL-Roland DOMARTIN-Patrick MEUTELET-Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE.

Objet de la délibération : Conventions

Le Président informe les membres du Bureau, que suite :

- à la mission d'assistance technique du Syndicat aux maîtres d'ouvrage pour la réhabilitation des cours d'eau et de leurs affluents situés sur les territoires communautaires, à l'intervention du Syndicat à la demande des CCVO (Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon)- CCVDB (Communauté de Communes du Val de la dame Blanche)- CCPR (Communauté de Communes du Pays de Rougemont).
- à la mission d'assistance technique à la SIAER (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural) pour la réhabilitation du canal de Montrambert.
- à la mission d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un sentier pédagogique et environnementale du CCVP (Communauté de Communes du Val de Pesmes)-CCNOJ (Communauté de Communes Nord Ouest Jura)

Il y a donc lieu de signer des conventions entre le SMAMBVO avec les différents maîtres d'ouvrage cités ci-dessus.

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

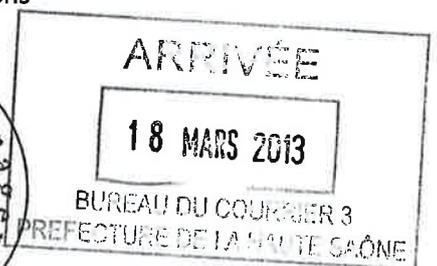
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ces conventions
- Autorise le Président à émettre des titres de recette.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Z.A. Corvée Sainte Anne - 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 - Fax : 03.81.57.79.87

Courriel : smambvo@wanadoo.fr



République française - Département de la Haute-Saône

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 07 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 27/02/2013

Affichage le : 27/02/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY-Bernard DUMONT-Frédéric de LACHAISE-Jean-Claude GAY-Dominique TRONCIN-Jean-Jacques NOEL-Roland DOMARTIN-Patrick MEUTELET-Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE.

Objet de la délibération : Conventions

Le Président informe les membres du Bureau que, dans le cadre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) et de la mission sur l'inventaire des zones humides, un partenariat a été initié entre l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'IRSTEA (anciennement CEMAGREF) et le SMAMBVO.

Ce partenariat consiste en l'échange de données cartographiques et de dérivés dont notamment la cartographie fine de l'occupation du sol dans les corridors rivulaires (Cartes OSCR, apportés par l'IRSTEA) et diverses données apportées par le SMAMBVO (cartes lit mineur et majeur, tronçons homogènes de végétation,...). La convention cadre l'échange et les droits d'utilisation des produits propres à chaque structure et résultants de ce partenariat.

Il y a donc lieu de signer une convention entre le SMAMBVO avec l'IRSTEA.

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

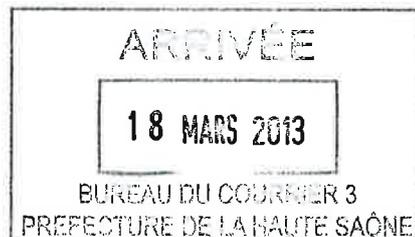
→ Autorise le Président à signer tout document relatif à ces conventions

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Z.A. Corvée Sainte Anne - 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 - Fax : 03.81.57.79.87

Courriel : smambvo@wanadoo.fr



République française - Département de la Haute-Saône

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 07 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 27/02/2013

Affichage le : 27/02/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY-Bernard DUMONT-Frédéric de LACHAISE-Jean-Claude GAY-Dominique TRONCIN-Jean-Jacques NOEL-Roland DOMARTIN-Patrick MEUTELET-Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE.

Objet de la délibération : Conventions Signalétique

Le Président informe les membres du Bureau, que suite à la décision prise en COPIL n°14 du 3 décembre 2010 pour le contrat de rivière Ognon, et par délibération du 8 avril 2011, la signalétique sera mise en place au début de l'année 2013.

Agissant en concertation avec les bases nautiques et en collaboration avec le SIAHVO, ceux-ci ont approuvé l'idée de participer financièrement à l'achat des panneaux et à leurs poses. Le plan de financement est en partie le suivant :

- 717,60 euros TTC que les bases nautiques prendront en charge et se répartiront entre elles ;
- 315 euros TTC pris en charge par le SIAHVO, par délibération du 17 décembre 2012.

Il y a donc lieu de signer des conventions entre le SMAMBVO avec le SIAHVO et les bases nautiques.

Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Autorise le Président à signer tout document relatif à ces conventions
- Autorise le Président à émettre des titres de recette.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



République française - Département de la Haute-Saône

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 07 MARS 2013

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 27/02/2013

Affichage le : 27/02/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY-Bernard DUMONT-Frédéric de LACHAISE-Jean-Claude GAY-Dominique TRONCIN-Jean-Jacques NOEL-Roland DOMARTIN-Patrick MEUTELET-Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE.

Objet de la délibération : Conventions ENS

Le Président informe les membres du Bureau, que dans le cadre de sa politique en faveur des Espèces Naturels sensibles (ENS), le Conseil Général du Doubs a identifié un secteur particulièrement important pour la préservation des amphibiens et en particulier de la Rainette verte, espèce considérée comme en danger sur la liste rouge des espèces menacées de Franche-Comté.

Un plan d'action a été établi de façon à :

- Consolider les sites principaux « sources » des populations de Rainette verte,
- Améliorer la connectivité entre sites sources et sites périphériques de la vallée de l'Ognon,
- Recréer ou renforcer l'attractivité de certains sites potentiels ou périphériques,
- Identifier les autres enjeux du site afin d'éviter une approche trop spécifique.

Dans ce cadre, une vingtaine d'action ont été identifiées.

Le Conseil général n'étant pas propriétaire du foncier nécessaire pour mener à bien la plupart de ces actions, il a proposé une démarche partenariale aux collectivités concernées. Il a ainsi été convenu de lancer une première tranche d'action sur les sites dont le foncier est maîtrisé par les collectivités locales.

De plus afin de faciliter la mise en œuvre de ces actions et faire des économies d'échelle, il a été décidé de mener cette première tranche dans le cadre d'un groupement de commande formé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon, la Commune d'Auxon-Dessus et la Commune d'Auxon-Dessous.

Il y a donc lieu de prévoir une convention qui a pour objet la création d'un groupement de commande et d'en définir les modalités pratiques.

Il est constitué entre les collectivités dont la liste suit :

Commune d'AUXON-DESSUS,

Commune d'AUXON-DESSOUS,

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon,

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON DU COURS N° 3

Z.A. Corvée Sainte Anne – 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87

Courriel : smambvo@wanadoo.fr



Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette convention
- Autorise le Président à effectuer des demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Z.A. Corvée Sainte Anne – 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87

Courriel : smambvo@wanadoo.fr